

RAPPORT N°10 : LIEUX ET DATES DES CONSEILS 2020

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée délibérante doit approuver les lieux où se tiendront les conseils communautaires

Il propose aux membres du conseil les lieux et dates suivants :

Jeudi 15 octobre – Champetières

Jeudi 3 décembre – Arlanc

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- d'approuver les lieux et dates des conseils communautaires tels que proposés ci-dessus pour l'année 2020.